

MOTION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DE FRANCE 3 MIDI-PYRENEES

La direction de France 3 Occitanie a présenté aux élus son projet de nouvelle tranche « 18h30 », actuellement en test avant d'être **mise à l'antenne à partir du 25 janvier**.

Il s'agit essentiellement de « talk d'information » avec des invités en plateau, des duplex et des modules, fabriqués par les équipes de Midi-Pyrénées et de Languedoc-Roussillon. Les élus constatent que la grande région permet surtout de gérer la pénurie de moyens.

Les élus constatent que cette tranche fait partie d'un **projet de régionalisation plus vaste** qui n'a toujours pas été présenté aux instances. Il n'est pas raisonnable de monter des projets les uns derrière les autres sans avoir une vue d'ensemble afin d'organiser les moyens humains et matériels en conséquence. Comment la réinternalisation d'ECM, prévue en septembre, est préparée par la direction ?

Jusqu'au plus haut niveau de l'entreprise, la direction ne se cache pas de vouloir modifier les pratiques professionnelles. Les élus constatent pourtant que la direction n'attend pas le résultat des **prochaines négociations sur les pratiques professionnelles**, qui vont pourtant forcément impacter les conditions de travail des services :

- | | | |
|---|----------------------------|--------------------------------|
| - Atelier de production | - Montage (BRI et locales) | - Encadrement technique |
| - Communication | - Son | - Électriciens - éclairagistes |
| - Antenne et contenus | - Régie | - Assistanat (BRI et locales) |
| - Rédaction (BRI, locales et BEX) | - Scriptes | - OPV |
| - Présentateurs | - Web | - Maquillage |
| - Encadrement rédactionnel (BRI et locales) | - IMG | - Machinistes |
| - Documentation / Vidéothèque | - Informatique | |
| | - Organisation d'activités | |

Les élus rappellent que les **effectifs** de l'antenne Midi-Pyrénées **ont diminué** de 10 permanents entre le 30 juin 2019 et le 30 juin 2020.

Le couvre-feu national à 18h00 et un probable nouveau reconfinement imposés par la **crise sanitaire** toujours en cours sont de nature à contraindre un peu plus les conditions de travail des salariés.

Les risques sur la santé physique et mentale des salariés de ces services sont donc réels et les élus ont le sentiment que la direction ne les prend pas en compte.

Les élus demandent à la direction de **surseoir à la mise à l'antenne du 18h30**, le temps pour elle d'étudier les conséquences de ce projet et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs, conformément aux principes généraux de prévention (articles L.4121-1 et L.4121-2 du Code du Travail).

Les élus demandent à la direction de faire un **suivi mensuel en instance de proximité** de la charge de travail et des dysfonctionnements liés à cette nouvelle tranche.

Motion adoptée à l'unanimité des Représentants de Proximité.

Les élus demandent à la direction de transmettre cette motion aux RP de Languedoc-Roussillon, à la direction et aux élus du CSE du Réseau France 3, ainsi qu'à la médecine du travail des différents sites de Midi-Pyrénées et au psychologue du travail référent de la région Occitanie.

Toulouse, le 19 janvier 2021